



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2025/288

Objet : Mise en place d'une réglementation de stationnement et de circulation (modificatif)

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPE,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, le code pénal,
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu, la demande de la SARL SATCOMS ENERGIE en date du 17 septembre 2025,
Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui il appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, les travaux de plantation de poteau pour ENEDIS entre le 64 et 70 rue du Général Leclerc, à SAINGHIN-en-WEPPE, par la SARL SATCOMS ENERGIE – 18 Chemin de Croisette (62118) ROEUX, il y a lieu de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement et le dépassement seront interdits à tous les véhicules au droit du chantier. Cette mesure prendra effet du 22 au 26 septembre 2025.

Article 2 : Un rétrécissement de la chaussée sera occasionné par les travaux et la vitesse sera réduite à 30 km/h. Durant les travaux, la circulation sera alternée par des feux tricolores.

Article 3 : La pré-signalisation, la signalisation seront installées par la SARL SATCOMS ENERGIE.

Article 4 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- M. le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
- Mme. La commandante de la Brigade de Gendarmerie de La Bassée,
- M. le Directeur de la SARL SATCOMS ENERGIE,
- La Police Municipale,
- Aux archives municipales



Fait à SAINGHIN-en-WEPPE, le 17 septembre 2025

Le Maire,

Matthieu CORBILLON